



The European Agricultural Fund for Rural Development:
Europe investing in rural areas

Rapport annuel de mise en œuvre

France - National Rural Network Programme

Rapport annuel de mise en œuvre	
Période	01/01/2016 - 31/12/2016
Version	2016.0
Statut - Nœud actuel	Envoyé - SGAE - Secrétariat général des affaires européennes
Référence nationale	
Date d'approbation par le comité de suivi	

Version du programme en vigueur	
CCI	2014FR06RDRN001
Type de programme	Programme de réseau rural national
Pays	France
Région	
Période de programmation	2014 - 2020
Version	1.2
Numéro de la décision	C(2015)838
Date de la décision	13/02/2015
Autorité de gestion	Ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt

Table des matières

1. INFORMATIONS CLÉS SUR LA MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME ET SES PRIORITÉS.....	4
1.a) Données financières	4
1.b) Indicateurs communs et spécifiques au programme et valeurs cibles chiffrées	4
2. ÉTAT D'AVANCEMENT DU PLAN D'ÉVALUATION	5
2.a) Description de toutes les modifications apportées au plan d'évaluation, dans le PDR au cours de l'exercice, avec leur justification	5
2.b) Description des activités d'évaluation menées au cours de l'année (en ce qui concerne la section 3 du plan d'évaluation).....	5
2.c) Description des activités entreprises dans le cadre de la fourniture et de la gestion des données (concernant la section 4 du plan d'évaluation).....	6
2.d) Une liste des évaluations réalisées, y compris des références à l'adresse où elles ont été publiées en ligne.....	8
2.e) Un résumé des évaluations réalisées mettant l'accent sur les constatations de l'évaluation.....	10
2.f) Description des activités de communication entreprises dans le cadre de la publicité donnée aux conclusions de l'évaluation (concernant la section 6 du plan d'évaluation).....	11
2.g) Description du suivi donné aux résultats de l'évaluation (en ce qui concerne la section 6 du plan d'évaluation).....	14
3. MESURES PRISES POUR METTRE EN ŒUVRE LE SOUTIEN TECHNIQUE ET LES EXIGENCES EN MATIÈRE DE PUBLICITÉ DU PROGRAMME.....	15
3.a) Mesures prises et état d'avancement en ce qui concerne la mise en place du RRN et la mise en œuvre de son plan d'action	15
3.a1) Mesures prises et état d'avancement en ce qui concerne la mise en place du RRN (structure de gouvernance et unité d'appui au réseau).....	15
3.a2) Mesures prises et état d'avancement en ce qui concerne la mise en œuvre du plan d'action	16
3.b) Les mesures prises pour assurer la publicité du programme [article 13 du règlement d'exécution (UE) n° 808/2014 de la Commission]	22
3.c) Activités du RRN pour soutenir et coordonner les activités régionales du réseau, le cas échéant.....	23
3.d) Activités du RRN pour soutenir et coordonner les activités régionales du réseau, le cas échéant.....	24
4. ÉVALUATION DES INFORMATIONS ET DES PROGRÈS ACCOMPLIS DANS LA RÉALISATION DES OBJECTIFS DU PROGRAMME.....	26
4.a) CEQ21-RN - Dans quelle mesure le réseau rural national a-t-il contribué à la réalisation des objectifs fixés à l'article 54, paragraphe 2, du règlement (UE) n° 1305/2013?.....	26
4.a1) Logique d'intervention du RRN.....	26
4.a2) Lien entre les critères d'appréciation, les indicateurs de résultat communs et supplémentaires utilisés pour répondre à la QEC	27
4.a3) Méthodes appliquées.....	28
4.a4) Valeurs quantitatives des indicateurs et sources de données	30
4.a5) Problèmes rencontrés influençant la validité et la fiabilité des conclusions de l'évaluation	30
4.a6) Réponse à la question d'évaluation	31

4.a7) Conclusions et recommandations	34
5. MISE EN ŒUVRE DES ACTIONS VISANT À PRENDRE EN COMPTE LES PRINCIPES ÉNONCÉS AUX ARTICLES 5,7 ET 8 DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013	37
5.a) Promotion de l'égalité entre les hommes et les femmes et de la non-discrimination [article 7 du règlement (UE) n° 1303/2013]	37
5.b) Développement durable [article 8 du règlement (UE) n° 1303/2013]	37
6. TABLEAUX D'ENCODAGE DES INDICATEURS COMMUNS ET SPÉCIFIQUES AU PROGRAMME ET VALEURS CIBLES CHIFFRÉES	39
Documents	40

1. INFORMATIONS CLÉS SUR LA MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME ET SES PRIORITÉS

1.a) Données financières

Voir les documents joints

1.b) Indicateurs communs et spécifiques au programme et valeurs cibles chiffrées

Voir les documents joints

2. ÉTAT D'AVANCEMENT DU PLAN D'ÉVALUATION

2.a) Description de toutes les modifications apportées au plan d'évaluation, dans le PDR au cours de l'exercice, avec leur justification

Le plan d'évaluation tel que prévu dans la version initiale du Programme spécifique du réseau rural national adopté par décision de la Commission du 13 février 2015, n'a pas fait l'objet de modification depuis son adoption.

2.b) Description des activités d'évaluation menées au cours de l'année (en ce qui concerne la section 3 du plan d'évaluation).

En complément du comité consultatif suivi-évaluation, dont le formalisme se prête peu aux échanges techniques et opérationnels, un groupe technique suivi-évaluation (GTSE) est en place depuis 2014 pour permettre aux autorités de gestion d'aborder toutes les questions relatives au suivi (RAMO) et aux évaluations (2017/2019). Ce GTSE s'est réuni 5 fois en 2016. Les principales questions abordées ont concerné la réalisation des Rapports Annuels de Mise en Oeuvre, la bonne compréhension des indicateurs de réalisations et de résultats, la préparation de l'évaluation 2017, et la définition et la disponibilité des données dans les délais. L'unité évaluation et la DG AGRI ont aussi été sollicitées pour des échanges directs avec les autorités de gestion, sur des points précis du cadre commun de suivi et d'évaluation. Pour des raisons pratiques ce groupe technique peut aussi se réunir en configuration restreinte, l'autorité de coordination ou les AG se chargeant ensuite de la diffusion des échanges à l'ensemble du réseau.

Par ailleurs, le Helpdesk Evaluation de la DG AGRI a organisé trois événements sur cette thématique en 2016 :

- un séminaire Suivi Évaluation "EvaluationWORKS!" le 23 mars 2016 ;
- un atelier de bonnes pratiques à Bordeaux "Good practice workshop: Targeted data management for evidence based RDP evaluations", les 5 et 6 décembre 2016 ;
- un séminaire Suivi Évaluation "EvaluationWORKS!" le 16 décembre 2016 spécifique à l'élaboration des

RAMO.

Un marché d'appui méthodologique aux autorités de gestion dans leur démarche d'évaluation pour le calcul des indicateurs de résultats et les réponses aux questions évaluatives, a été lancé en 2015 et a donné lieu à une étude publiée en 2016 et diffusée sur le site du réseau rural : <http://www.reseaurural.fr/>

Trois livrables ont été réalisés :

- une méthodologie d'analyse des indicateurs de résultats sous forme d'un guide synthétique pratique, intégrant les éléments pertinents des documents du Helpdesk et de fiches synthétiques ;
- une méthodologie permettant de répondre aux questions évaluatives sous forme d'un guide

synthétique pratique, intégrant les éléments pertinents des documents du Helpdesk et de fiches synthétiques ;

- pour le test d'opérationnalité, un compte-rendu des tests effectués (méthode de collecte des données et éventuelles alertes sur leur complétude et fiabilité, obtention des résultats attendus, éventuelles recommandations, ...). Les fiches synthétiques ont été livrées sous format tableur pour revue et/ou adaptation des grilles en région.

Les documents suivants sont en ligne :

- Classeur-guide pour l'utilisation des indicateurs de résultats
- Manuel d'utilisation du répertoire des fiches indicateurs
- Grille de réponse aux questions évaluatives communes
- Manuel d'utilisation de la grille méthodologique
- Phase de test opérationnel sur les indicateurs

Par ailleurs, les différents comités consultatifs et assemblée générale ont été l'occasion de faire des points réguliers sur la question du suivi-évaluation.

Enfin, lors de la mise en place de l'appel à projets pour la mobilisation collective pour le développement rural (MCDR), un point spécifique sur le suivi-évaluation a été fait et est mentionné dans la convention des projets.

2.c) Description des activités entreprises dans le cadre de la fourniture et de la gestion des données (concernant la section 4 du plan d'évaluation).

L'observatoire du développement rural (ODR) est un outil partagé de suivi et d'évaluation des programmes de développement rural créé à l'initiative de l'INRA à partir de 2006 et maintenu depuis par voie conventionnelle avec 7 partenaires (Institut National de la Recherche Agronomique /Ministère de l'agriculture et de l'alimentation/Agence de Service et de Paiement /Mutualité Sociale Agricole /Institut National des Appellations d'Origine / Ministère de la transition écologique et Solidaire /Régions de France). Avec la programmation 2014-2020 du FEADER, l'ODR est explicitement intégré au système de suivi et d'évaluation des programmes de développement rural en France, au Programme National de Gestion des Risques et d'Assistance technique (PNGRAT) et au Programme Spécifique du Réseau Rural National (PSRRN). L'ODR est devenu progressivement une banque de données de référence pour le suivi des politiques publiques en faveur du développement rural. L'ODR bénéficie d'1M€ de financement FEADER sur la période 2014-2024, la contrepartie étant assurée par l'INRA.

L'ODR a été régulièrement sollicité en 2016 par l'autorité de coordination et par les AG pour assurer la mise à disposition des données nécessaires aux rapports annuels d'exécution des PDR. L'ODR est aussi partie

prenante des Groupes techniques suivi-évaluation ainsi que du comité consultatif du suivi-évaluation.

L'ODR a été notamment chargé d'établir et de mettre à disposition les tableaux de données disponibles des RAMO pour chaque autorité de gestion à partir d'outils d'extraction, de synthèse, de traitement de données. L'ODR est un réel système d'information sur le développement rural et un outil de suivi et de prospective des politiques de développement rural notamment communautaires et ce, aux différentes échelles, du niveau local au niveau national.

3 journées de formation ont été organisées en septembre 2016 auxquelles 58 personnes ont participé afin de faciliter l'appropriation des données offertes par les outils de l'ODR, notamment par les porteurs de projets.

Site de l'ODR : https://esrcarto.supagro.inra.fr/intranet/cartto_joomla/

L'ODR est aussi régulièrement sollicité par les cabinets d'évaluation retenus par les autorités de gestion pour fournir des compléments d'information sur les données et la mise en oeuvre des programmes.

2.d) Une liste des évaluations réalisées, y compris des références à l'adresse où elles ont été publiées en ligne.

Maison d'édition	Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation
Auteur(s)	EDATER
Intitulé	Appui méthodologique pour l'évaluation des programmes FEADER 2014-2020
Résumé	<p>Le suivi de la programmation 2014-2020 du FEADER comprend deux étapes importantes pour les Autorités de gestion : en 2017 où le rapport annuel d'exécution sera accompagné d'une évaluation des résultats du programme et en 2019 où se seront les impacts qui feront l'objet d'une évaluation spécifique au moyen des indicateurs correspondants et de questions évaluatives prévues par la réglementation applicable aux programmes.</p> <p>Les travaux menés par EDATER et AND International à la demande du MAAF et des Autorités de gestion avaient pour objet d'apporter un appui méthodologique aux autorités de gestion dans leur démarche d'évaluation pour le calcul des indicateurs de résultat et les réponses aux questions évaluatives mais également de fournir un guide pratique et synthétique de la réglementation européenne sur ce sujet.</p>
URL	http://www.reseaurural.fr/le-reseau/evaluation-reseau-rural

Maison d'édition	Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation
Auteur(s)	cabinets Epices et Aide à la Décision Economique (ADE)
Intitulé	Rapport final de l'évaluation ex-post du PDRH
Résumé	<p>Le rapport reprend et apporte des réponses aux 6 questions évaluatives formulées par le comité de pilotage :</p> <p>Dans quelle mesure, le PDRH a-t-il contribué :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Q1 : à favoriser la pérennité de l'activité agricole ? - Q2 : à un développement innovant des formes d'actions collectives chez les différents bénéficiaires ? - Q3 : au maintien des prairies ? - Q4 : au développement de l'agriculture biologique ? - Q5 : s'est-il adapté aux disparités régionales et territoriales ? - Q6 a-t-il contribué à la prise en compte des problématiques spécifiques aux zones de montagne ? <p>Il met en évidence plusieurs réussites (effet sur la productivité du travail, sur le développement de l'agriculture biologique, sur l'amélioration de l'efficacité environnementale des MAE, sur l'impact emploi du programme LEADER) et émet des réserves sur la place réelle de l'innovation, sur l'efficacité en terme de</p>

	biodiversité et surtout sur la lisibilité des aides au plus grands nombres. Il formule des recommandations.
URL	http://www.reseaurural.fr/le-reseau/evaluation-reseau-rural

2.e) Un résumé des évaluations réalisées mettant l'accent sur les constatations de l'évaluation.

La seule évaluation réalisée concerne l'évaluation ex-post des 5 programmes précédents. En ce qui concerne le Programme de développement rural hexagonal, les recommandations proposées par l'évaluateur ont aussi été pensées par rapport à la programmation 2014-2020 ; il est donc intéressant de les évoquer ici.

L'évaluateur examine tout d'abord le nouveau contexte de cette programmation 2014-2020 lancée bien avant les résultats de l'évaluation ex-post mais qui marque une évolution importante par rapport au contexte de lancement de la programmation 2007-2013 :

- renforcement recherché de l'intégration des deux piliers et de l'ensemble des FESI (règlement commun, cadre national) ;
- 6 priorités déclinées en 19 domaines prioritaires ;
- contributions croisées mesures / domaines prioritaires (une même mesure peut contribuer à plusieurs domaines prioritaires) ;
- 20 mesures plutôt dans la continuité avec renforcement des mesures relatives aux actions immatérielles (information, formation, coopération) et LEADER mesure à part entière ;
- renforcement du pilotage par les résultats (réserve de performance) ;
- insistance sur les critères de sélection vs éligibilité ;
- transfert de l'autorité de gestion aux collectivités régionales ;
- des PDR régionaux (« anciennes régions ») + 2 programmes nationaux (réseau rural et gestion des risques) + 1 cadre national ;
- recherche d'articulation des programmes avec le projet agro-écologique national et les plans qui le déclinent

Quatre recommandations portent sur la stratégie et les objectifs :

- R1 : Renforcer la capacité des programmes à soutenir l'innovation et à conduire le changement
- R2 : Renforcer les approches intégrées (filieres, territoires)
- R3 : Renforcer la cohérence externe des programmes
- R4 : Renforcer la territorialisation des programmes

Trois recommandations portent sur la mise en oeuvre :

- R5 : Renforcer la sélection des projets
- R6 : Renforcer la lisibilité et l'accessibilité au programme

- R7 : Disposer d'outils de suivi/évaluation performants

Enfin l'évaluateur suggère quelques pistes de réflexion à partir de cette évaluation et dans la perspective de l'après 2020 :

- quel équilibre financier entre les différentes cibles des programmes si on veut maximiser l'effet sur l'emploi ?
- quel équilibre viser entre accompagnement des restructurations, maintien des équilibre territoriaux et prise en compte des nouveaux enjeux ?
- quel équilibre entre la recherche de compétitivité coût et compétitivité hors coût pour les secteurs agricole et forestier ?
- quel équilibre entre les leviers d'action pour l'environnement (pratiques / systèmes / filières) ?
- quelle prise en compte des transformations des formes de travail dans les exploitations agricoles (salarial, économie collaborative,...) ?
- quelle implication du second pilier dans les politiques assurantielles (risques climatiques et sanitaires) ?

2.f) Description des activités de communication entreprises dans le cadre de la publicité donnée aux conclusions de l'évaluation (concernant la section 6 du plan d'évaluation).

Il convient de faire référence au plan d'évaluation et de préciser les difficultés éventuelles rencontrées dans la mise en œuvre, ainsi que les solutions adoptées ou proposées.

Date / Période	01/10/2017
Intitulé de l'activité de communication/événement et thème des données recueillies dans le cadre de l'évaluation faisant l'objet d'une discussion/diffusion	Lancement de la réalisation d'un tutotiel FEADER
Organisateur général de l'activité/événement	MAA
Moyens/format d'information utilisés	tutoriel
Type de public cible	bénéficiaires du FEADER
Nombre approximatif de parties prenantes touchées	0

URL	xxx
------------	-----

Date / Période	01/06/2016
Intitulé de l'activité de communication/événement et thème des données recueillies dans le cadre de l'évaluation faisant l'objet d'une discussion/diffusion	Mise en ligne des conclusions des études d'évaluation ex post PDRH er programme réseau rural national 2007-2013 http://www.reseaurural.fr/le-reseau/evaluation-reseau-rural
Organisateur général de l'activité/événement	MAA
Moyens/format d'information utilisés	site web du RRN
Type de public cible	tous publics, acteurs du développement rural
Nombre approximatif de parties prenantes touchées	800
URL	http://www.reseaurural.fr/le-reseau/evaluation-reseau-rural

Date / Période	23/06/2017
Intitulé de l'activité de communication/événement et thème des données recueillies dans le cadre de l'évaluation faisant l'objet d'une discussion/diffusion	réalisation de deux vidéos explicatives
Organisateur général de l'activité/événement	MAA
Moyens/format d'information utilisés	infographie
Type de public cible	bénéficiaires potentiels
Nombre approximatif de parties prenantes touchées	800

URL

<http://www.reseaurural.fr/le-reseau/evaluation-reseau-rural>

2.g) Description du suivi donné aux résultats de l'évaluation (en ce qui concerne la section 6 du plan d'évaluation).

Il convient de faire référence au plan d'évaluation et de préciser les difficultés éventuelles rencontrées dans la mise en œuvre, ainsi que les solutions adoptées ou proposées.

Résultat de l'évaluation présentant de l'intérêt pour le suivi (décrire la constatation et mentionner la source entre parenthèses)	Mise en ligne des conclusions des études d'évaluation t ex post PDRH er programme réseau rural national 2007-2013 http://www.reseaurural.fr/le-reseau/evaluation-reseau-rural
Suivi effectué	Lancement de la réalisation d'un tutotiel FEADER Réalisation de vidéos explicatives de ce qu'est le FEDAER pour en permettre une utilisation plus large
Autorité chargée du suivi	Autorité de gestion

3. MESURES PRISES POUR METTRE EN ŒUVRE LE SOUTIEN TECHNIQUE ET LES EXIGENCES EN MATIÈRE DE PUBLICITÉ DU PROGRAMME

3.a) Mesures prises et état d'avancement en ce qui concerne la mise en place du RRN et la mise en œuvre de son plan d'action

3.a1) Mesures prises et état d'avancement en ce qui concerne la mise en place du RRN (structure de gouvernance et unité d'appui au réseau)

Une assemblée générale (AG) du RRN s'est tenue le 30 juin 2016 avec 78 participants. Son ordre du jour a porté sur :

- un point sur la gouvernance du réseau ;
- un suivi des activités et du plan d'action du réseau ;
- un point d'avancement sur la mise en place des PDR en région ;
- une discussion autour des orientations à venir pour le réseau.

Lors de cette AG, l'élection des membres du Comité du Réseau Rural pour renouveler les sièges devenus vacants dans différents collèges a conduit à désigner les membres suivants : l'Association des Centres Culturels de Rencontre (ACCR), France Nature Environnement (FNE), l'Association pour le Développement en Réseau des Territoires et des Services (ADRETS), la Confédération Nationale des Foyers Ruraux, la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC), l'Union Nationale des Acteurs et des Structures du Développement Local (UNADEL) et le Centre d'Etudes des Risques pour l'Environnement, la Mobilité et l'Aménagement (CEREMA).

2 Comités du Réseau Rural (CRR) se sont tenus les 7 avril 2016 et 25 novembre 2016. Le CRR composé des copilotes et des membres élus de l'AG a pour but d'exercer un suivi de la mise en œuvre du plan d'action.

Lors du comité du 7 avril, outre un point sur l'engagement du plan d'action, une action spécifique du Ministère de la Culture en faveur de la ruralité a été présentée.

Le comité du 25 novembre 2016 a été l'occasion de faire un point plus spécifique sur Cork 2.0, sur l'étude en cours relative à la mise en place des 20 mesures du FEADER dans les régions et sur les animations thématiques.

Le Comité de Suivi Unique s'est tenu le 20 octobre 2016 : un projet de mobilisation collective pour le développement rural, le projet PASTOR portant sur "l'agropastoralisme comme économie territorialisée en zone de montagne" a notamment été présenté pour illustrer l'animation thématique conduite par le RRN.

Un comité consultatif LEADER s'est tenu le 26 mai 2016. Il a permis de faire un état d'avancement de la mise en place du dispositif dans les régions et de dresser les perspectives de coopérations inter-territoriales.

Un comité consultatif du Partenariat Européen pour l'Innovation (PEI) s'est tenu le 18 novembre 2016. Des ateliers de travail portant plus particulièrement sur l'articulation entre niveaux nationaux et régionaux

ont été conduits lors de cette journée.

11 comités exécutifs se sont tenus au cours de 2016 à un rythme mensuel. Cette instance qui réunit les copilotes et l'Agence de Service et de Paiement (ASP) exerce un suivi de la mise en œuvre du plan d'action et une validation de toutes les actions générant un engagement financier.

Des comptes-rendus de toutes les réunions de ces instances ont été rédigés et sont mis en ligne sur le site du réseau rural. Ces réunions des différentes instances sont aussi l'occasion de faire des points réguliers sur le suivi-évaluation et sur l'implication du réseau national au niveau européen ainsi que sur les actualités de l'ENRD.

Cette gouvernance, qui a fonctionné pleinement en 2016, est notamment conçue pour assurer une bonne articulation entre réseau national et réseaux régionaux. Des rencontres spécifiques des RRR en amont des CRR visent à renforcer une fluidité de l'information et une circulation de l'information qui ne soit pas que descendante. Il en est de même de la nomination d'un référent (Mme Paboeuf) au sein des régions pour être l'interlocuteur de l'unité nationale d'animation.

3.a2) Mesures prises et état d'avancement en ce qui concerne la mise en œuvre du plan d'action

Le plan d'action se décline autour de 4 volets, lesquels sont déclinés autour de 13 activités qui sont le fil conducteur du plan d'action.

Volet 1 – Actions transversales

Activité 1 : Mutualiser les formations à la gestion du FEADER

La formation se concrétise par 3 actions réalisées et une action qui est entreprise :

- formation des porteurs de projets à la gestion de dossier FEADER : 24 mars 2016 ;
- formation des porteurs de projets au portail ODR : 3 sessions, les 27, 28 septembre et 6 octobre 2016 ;
- présentation d'une courte vidéo « C'est quoi le FEADER » pour illustrer le type d'outil pédagogique développé ;
- enfin une action pour aider à constituer une demande d'aide FEADER par une formation en ligne est en cours de développement. En 2016, les bénéficiaires ont été consultés au sujet de leurs attentes sur ces questions.

Activité 2 : Mener des actions de communication complémentaires à celles des régions

La communication comprend principalement :

- 6 numéros d'une lettre d'information adressée à plus de 2000 abonnés ont été produits en 2016 ;
- une campagne photographique ;
- la réalisation de 2 vidéos (« C'est quoi le FEADER ? » et « C'est quoi le réseau rural ») et 10 petites oeuvres multimédias autour de projets spécifiques répondant aux thématiques du réseau et valorisant la

campagne photographique ;

- alimentation du site internet (60 actualités mises en ligne) ;
- développement d'un nouveau site en cours ;
- des objet promotionnels ;
- mobilisation des acteurs du RRN le 15 septembre 2016 à la grande tablee sur le thème "territoires et citoyennetés", opération initiée par le Ministre qui visait à valoriser des opérations de coopération et innovantes sur la question de l'alimentation à l'occasion des journées européennes du patrimoine.

Activité 3 : Mobiliser l'Observatoire du Développement Rural (ODR)

Il s'agit d'un portail de données, administré par l'INRA qui offre des possibilités d'extractions à façon de nature à outiller les acteurs de développement rural et les autorités de gestion.

En 2016, concrètement, cela se traduit par :

- de la mise à disposition de données pour les autorités de gestion et les porteurs de projet ;
- une valorisation par cartographie ;
- une étude transversale sur les 20 mesures (en cours).

Activité 4 : Mutualiser et soutenir la réalisation des évaluations

L'appui aux évaluations et à la connaissance des PDRR vise à répondre à l'obligation réglementaire de fournir une évaluation des résultats de leur programme en 2017 par les autorités des gestion. Un appui méthodologique sur le calcul des indicateurs de résultats et la réponse aux questions évaluatives a été fourni début juillet 2016.

Une étude sur les 20 mesures du FEADER est en cours ; elle consiste en une analyse comparative et transversale des choix de la mise en œuvre des mesures du FEADER retenus par chaque autorité de gestion.

Le livrable attendu consiste en une fiche de synthèse par mesure pour faciliter la compréhension de l'info des PDR et sera produit mi-2017. Cette étude est conduite avec l'appui des données issues de l'ODR.

Volet 2 – L'animation du réseau rural national

Activité 5 : Capitaliser et valoriser les travaux nationaux, régionaux et européens sur le développement des territoires ruraux

Cette activité se concrétise notamment à travers :

- la réalisation de l'annuaire du réseau ;
- une série photographique thématique « territoires d'avenir » et valorisation audiovisuelle ;
- un carnet de présentation des projets de Mobilisation Collective pour le Développement Rural.

Activité 6: Développer des projets au niveau national et soutenir des actions interrégionales des RRR

Ces deux activités se traduisent en 2016 par la poursuite des projets de mobilisation collective pour le développement rural lancés en 2015. Ces projets MCDR collaboratifs d'une durée de 3 ans en vue de favoriser une action en profondeur ont été mis en place pour une mise en réseau nationale ou inter-régionale construite sur une approche méthodologique commune avec les principes fondateurs suivants :

- 1- détection, repérage de bonnes pratiques ;
- 2- analyse de ces pratiques au regard des territoires ;
- 3- analyse des outils des PDR permettant d'accompagner ces pratiques ;
- 4- diffusion, essaimage par des événements, et production d'outils de communication.

Ces projets sont une manière de fournir des réponses, une valorisation des actions et une capitalisation de contenus autour des 5 thématiques prioritaires retenues par l'assemblée générale en 2014 : agro-écologie, gouvernance alimentaire locale, lien urbain – rural, économie circulaire, économie sociale et solidaire

A noter que l'étude transversale sur les 20 mesures du FEADER contribue dès 2016 à la détection d'actions inter-régionales pertinentes.

On constate des premiers résultats qui s'inscrivent dans les objectifs du PSRRN :

- l'implication des acteurs dans la politique de développement rural se caractérise par :

- plus de 100 structures mobilisées en partenariat autour de projets regroupant de 4 à 26 acteurs ;
- une organisation autour de chefs de file favorisant le fonctionnement en collectif ;
- l'amélioration de la qualité de mise en œuvre des PDRR ;
- l'organisation d'événements promouvant les bonnes pratiques et les mesures du FEADER dont voici quelques exemples:

○

■

- séminaire de lancement du Réseau national des projets alimentaires territoriaux (RnPAT) (14 juin 2016)
- journée « développer l'entrepreneuriat agricole face aux enjeux du renouvellement des générations en agriculture » (DEAPNA) (9 novembre 2016)
- séminaire autour des pratiques agro-écologiques spécifiques aux DOM (AgroEcoDOM) (du 07 au 09 décembre 2016)

- l'information du grand public et des bénéficiaires potentiels s'est traduit par les actions suivantes :

- Production d'outils spécifiques largement diffusés et librement accessibles comme par exemple :
- - - un guide juridique et réglementaire sur l'agroforesterie ;
 - une enquête auprès des jeunes en enseignement agricole sur l'installation en agriculture et la vision de l'agro-écologie (JEUNES) ;
 - la création d'un site Internet pour partager les pratiques innovantes en agri bio en lien avec les projets PEI (Innovez Bio) ;
 - la création d'un MOOC -massive open online courses- sur les coopératives (forme sociétaire) accessible aux étudiants et demandeurs d'emplois.

- favoriser l'innovation en matière de développement agricole et rural se concrétise par des actions qui visent à expérimenter des formes d'actions nouvelles dont voici quelques exemples :

- coopérative d'activité et d'emploi avec le CIAP 44 (DEAPNA) ;
- nouveaux modes de gestion de l'agro-pastoralisme avec le SUACI (PASTOR) ;
- favoriser la reconnaissance de nouveaux usages par une meilleure valorisation des savoirs-faire avec L'Atelier Paysan (USAGES).

Activité 7 : renforcer les échanges inter-RRR et inter-réseaux et mettre en réseau les acteurs

nationaux du réseau rural

Un temps fort d'animation et de communication sur le PSRRN s'est tenu le 30 juin 2016 à travers le séminaire du RRN qui avait pour titre « Accompagner les transitions des territoires ruraux ».

Cet événement visait à favoriser les échanges, valoriser les initiatives répondant aux enjeux des transitions dans le cadre du FEADER et à communiquer sur le rôle, les missions et les apports du RRN.

Le séminaire du Partenariat Européen pour l'Innovation s'est tenu le 1er juillet 2016. : Il était intitulé «Le PEI, un dispositif accélérateur de transitions vers un modèle d'agriculture et de sylviculture productives et durables »

Il visait à :

- faire connaître le dispositif PEI sur la base de témoignages concrets ;
- promouvoir son déploiement par les parties prenantes : groupes opérationnels, autorités de gestion ;
- service de soutien à l'innovation, réseaux thématiques H2020 ;
- et enfin valoriser et diffuser les travaux du PEI.

A noter que les actions de gouvernance et des rencontres régulières des réseaux ruraux régionaux contribuent aussi à cette activité.

- Assemblée générale de juin 2016 ;
- 3 Rencontres spécifiques de réseaux ruraux régionaux (temps réservé en amont ou aval d'autres manifestations) ;
- 2 Réunions du Comité de suivi du réseau rural ;
- 1 Réunion du Comité de suivi unique ;
- Participation de l'unité d'animation aux manifestations régionales.

Ces activités et la gouvernance sont notamment conçue pour assurer une bonne articulation entre réseau national et réseaux régionaux. Des rencontres spécifiques des RRR en amont des CRR visent à renforcer une fluidité de l'information et une circulation de l'information qui ne soit pas que descendante. Un questionnaire et un entretien téléphonique sont ainsi réalisés 2 fois /an (avant ces rencontres) pour assurer une permanence des échanges et une connaissance fine des réseaux régionaux. Le départ en congés de maternité de l'animatrice nationale des réseaux régionaux a été l'occasion d'assurer une veille sur les contacts par l'ensemble de l'équipe et la réactivité aux réponses aux questions est assurée. Il en est de même de la nomination d'un référent (Mme Paboef) au sein des régions pour être l'interlocuteur de l'unité nationale d'animation.

Activité 8 : Promouvoir les collaborations européennes et internationales et favoriser la mise en relation des réseaux régionaux et les acteurs du réseau avec l'Europe

Outre les contacts réguliers avec l'ENRD et la participation à ses regroupements, l'organisation du 1er séminaire européen sur la mise en œuvre des MAEC est l'événement phare de cette activité en 2016.

A l'initiative de la France (Bureau des aides aux zones défavorisées et l'agroenvironnement du MAAF), un séminaire européen s'est tenu à Paris les 8 et 9 septembre 2016, avec 120 participants de 23 Etats membres en présence de la Commission et de l'ENRD ainsi que des autorités de gestion régionales.

Des travaux en ateliers autour de solutions innovantes pour faciliter la mise en œuvre au bénéfice de l'environnement ont donné lieu à l'émergence d'un réseau informel d'experts.

Par ailleurs il y a une contribution assez importante de la France aux focus group et workshop de EIP point.

Cet ensemble d'actions et de contacts avec l'ENRD alimente les propositions de la France dans le cadre des travaux PAC-2020

La diffusion et le relais des informations en provenance de l'ENRD sur les événements européens a été initiée en 2016 (diffusion sur le site RRN, compte-rendus d'événements dans la newsletter, mais aussi appels téléphoniques d'acteurs reperés et concernés), sans que l'habitude d'une participation soit encore

très dense. Un point d'information et de vigilance sur cet enjeu est dorénavant systématiquement fait dans les instances. Des participations accrues sont à noter début 2017.

Volet 3 - Animation LEADER

Activité 9 : Favoriser la mise en réseau entre GAL sur les métiers, la veille réglementaire et le lien rural/urbain entre autres

Cette activité en 2016 a consisté en :

- un suivi de l'animation régionale des territoires GAL ;
- une enquête auprès des autorités de gestion sur la sélection des GAL (retour partiel) qui permet un repérage des 380 GAL prévus (222 en 2007-2013).

Activité 10 : Favoriser les actions de coopération entre acteurs et territoires LEADER européens et au delà.

Un annuaire des GAL a été initié en 2016 ainsi qu'une étude sur la mesure 19 LEADER.

Un comité consultatif LEADER s'est tenu le 26 mai et a permis la stimulation du décloisonnement et des échanges ascendants / descendants entre acteurs.

Un accompagnement des autorités de gestion régionales dans la transition entre les périodes de programmation et une mutualisation de l'instrumentation des sous-mesures pour accélérer le démarrage des GAL a également été mis en place.

Volet 4 - Animation du Partenariat Européen pour l'Innovation (PEI)

Activité 11 : Promouvoir les collaborations et la transversalité entre acteurs nationaux du PEI agriculture productive et durable (développement rural et recherche et développement) et les AG

Activité 12 : consolider ou construire des réseaux thématiques de GO du PEI (ou focus group thématiques)

Activité 13 : Favoriser la participation des acteurs du PEI aux activités européennes du PEI (FEADER et Horizon 2020)

Les principales réalisations en 2016 sont les suivantes :

- mutualisation d'outils et d'information via une plateforme d'échange d'informations ;
- élaboration du guide du soutien à l'innovation dans les 27 PDR ;
- Traduction du format commun des Groupes Opérationnels (GO)
- Mutualisation des Appels à Projets régionaux (AAP)
- Pool d'experts mis à disposition des autorités de gestion par le Ministère de l'Agriculture et de

l'Alimentation pour analyser les candidatures reçues

- Synthèse sur les Groupes Opérationnels sélectionnés (48 groupes sélectionnés)
- Décloisonnement du PEI via 3 des groupes de travail : (coopération (mesure 16), innovation et FESI, défi sociétal de la stratégie Horizon 2020)
- Renforcement de la gouvernance via le comité consultatif du PEI
- Présence importante des acteurs français dans les groupes de travail européens (une cinquantaine d'experts dans les focus groupes et présence française dans 13 des 16 ateliers thématiques.

En France 24 des 27 PDR soutiennent le déploiement du PEI. Ils révèlent des variations inter-régionales qui portent sur les caractéristiques des GO : type de partenariat, budget et durée du projet, thématiques retenues, modalités de sélection, mesures FEADER mobilisées.

Il y a une réelle mobilisation d'experts nationaux dans les travaux européens : sur 23 focus-group, 50 experts français dont 5 experts coordinateurs (mobilisation de la biomasse forestière, réduction antibio secteur porcin...) sont impliqués. En retour, l'analyse des opportunités des travaux européens pour l'animation nationale en lien avec les groupes opérationnels (GO) représente une source d'opportunités pour les acteurs français.

3.b) Les mesures prises pour assurer la publicité du programme [article 13 du règlement d'exécution (UE) n° 808/2014 de la Commission]

Les mesures pour assurer la publicité du programme se répartissent en deux catégories :

- d'une part des actions de communication qui visent à informer sur les activités du réseau national, mais aussi des réseaux régionaux, et d'une manière plus générale sur toutes les activités en faveur du développement rural qui sont financées par le FEADER :

- 6 newsletters sont diffusées à l'ensemble des membres et plus largement à 2000 exemplaires. Elles sont en ligne sur le site du réseau rural : <http://www.reseaurural.fr/> ;
- 10 petites œuvres multimédias qui consistent en des photos reportages qui décrivent un projet innovant en lien avec les thématiques du RRN et contribuant à la collection d'exemples ont été réalisées ;
- 2 vidéos de présentation du réseau rural et du FEADER ont été réalisées et sont également sur le site ;
- le site actuel est régulièrement alimenté (60 actualités mises en lignes au cours de l'année) et le travail de la mise en oeuvre d'un nouveau site avec un prestataire se poursuit. Celui-ci devrait être

livré en septembre 2017.

En 2016, le lancement du marché pour le magazine du RRN, complémentaire semestriel à la newsletter a eu lieu. La première édition a été diffusée en mai 2017.

Un séminaire national ouvert à tous s'est tenu le 30 juin 2016 et portait sur les territoires ruraux en transition.

- d'autre part, un appui méthodologique est apporté aux autorités de gestions et réseaux régionaux pour renforcer la publicité de la mise en oeuvre du FEADER en France.

Le kit de publicité qui vise à permettre à l'ensemble des bénéficiaires du FEADER de s'approprier la communication, et d'être outillé est disponible sur le site et a été actualisé en 2016. Le caractère effectif de son utilisation a été vérifié par exemple lors de la délivrance des quitus sur les livrables fournis par les porteurs des projets MCDR.

3.c) Activités du RRN pour soutenir et coordonner les activités régionales du réseau, le cas échéant

Pour soutenir et coordonner les activités régionales du réseau, un contact avec l'ensemble des référents des réseaux régionaux a été entretenu régulièrement.

La mise en place des réseaux régionaux en France s'est caractérisée par un triple bouleversement : délégation de la gestion du FEADER au niveau régional, fusion des régions, changements d'exécutifs suite aux élections. La mise en place de ces modifications profondes dans l'organisation française a pris du temps et ce n'est qu'en 2016 que cette organisation s'est stabilisée avec des interlocuteurs identifiés. 2 réunions des réseaux régionaux se sont tenues le 07 avril 2016 et le 24 novembre 2016. Lors de cette dernière réunion, nous avons réuni le matin l'ensemble des référents des conseils régionaux (administration des autorités de gestion) d'une part, et d'autre part des référents de l'administration déconcentrée du Ministère en charge de l'agriculture et de l'alimentation. Un temps commun a été organisé l'après-midi. Ces réunions permettent de faire un bon état des lieux des dynamiques régionales et de développer une inter-connaissance des différents acteurs et réseaux régionaux entre eux.

En 2016, une référente des réseaux régionaux (Marianne Paboeuf de la région Bretagne) a été désignée par ses pairs pour être leur représentante auprès de l'Unité Nationale d'Animation et renforcer l'interface avec l'ensemble des réseaux régionaux.

Des échanges directs entre les interlocuteurs régionaux se développent maintenant et on note une participation croissante des référents à mesure que leur fonction se précise.

Par ailleurs, l'animation nationale réalise des appels réguliers de ces interlocuteurs. Chaque réunion régionale est l'occasion de donner un appel d'au moins une heure pour faire un état des lieux suite à un questionnaire envoyé préalablement.

La mise en place des projets de Mobilisation Collective pour le Développement Rural (MCDR) permet de fournir des ressources pour les réseaux régionaux sur les thématiques identifiées collectivement comme prioritaire. En outre, les têtes de réseaux nationales qui sont les acteurs de ces projets collectifs disposent chacun eux-mêmes de réseaux régionaux propres auprès de qui ils diffusent les acquis de ces projets. Une journée dite Agora a été organisée le 26 mars 2016 pour favoriser la diffusion et la connaissance des ces

projets auprès des réseaux régionaux ; le séminaire du 01 juillet comme l'Assemblée Générale ont aussi été l'occasion de présenter ces projets.

Enfin un observatoire du développement rural exerce un suivi de la mise en oeuvre des PDR et tient à disposition des acteurs un ensemble de données sur les mesures des PDR ou sur les caractéristiques principales des territoires.

Pour utiliser ces outils et permettre à chacun d'être en capacité de mobiliser les données, 3 jours de formation ont été organisés

3.d) Activités du RRN pour soutenir et coordonner les activités régionales du réseau, le cas échéant

Pour soutenir et coordonner les activités régionales du réseau, un contact avec l'ensemble des référents des réseaux régionaux a été entretenu régulièrement.

La mise en place des réseaux régionaux en France s'est caractérisée par un triple bouleversement : délégation de la gestion du FEADER au niveau régional, fusion des régions, changements d'exécutifs suite aux élections. La mise en place de ces modifications profondes dans l'organisation française a pris du temps et ce n'est qu'en 2016 que cette organisation s'est stabilisée avec des interlocuteurs identifiés. 2 réunions des réseaux régionaux se sont tenues le 07 avril 2016 et le 24 novembre 2016. Lors de cette dernière réunion, nous avons réuni le matin l'ensemble des référents des conseils régionaux (administration des autorités de gestion) d'une part, et d'autre part des référents de l'administration déconcentrée du Ministère en charge de l'agriculture et de l'alimentation. Un temps commun a été organisé l'après-midi. Ces réunions permettent de faire un bon état des lieux des dynamiques régionales et de développer une inter-connaissance des différents acteurs et réseaux régionaux entre eux.

En 2016, une référente des réseaux régionaux (Marianne Paboeuf de la région Bretagne) été désignée par ses pairs pour être leur représentante auprès de l'Unité Nationale d'Animation et renforcer l'interface avec l'ensemble des réseaux régionaux.

Des échanges directs entre les interlocuteurs régionaux se développent maintenant et on note une participation croissante des référents à mesure que leur fonction se précisent.

Par ailleurs, l'animation nationale réalise des appels réguliers de ces interlocuteurs. Chaque réunion régionale est l'occasion de donner un appel d'au moins une heure pour faire un état des lieux suite à un questionnaire envoyé préalablement.

La mise en place des projets de Mobilisation Collective pour le Développement Rural (MCDR) permet de fournir des ressources pour les réseaux régionaux sur les thématiques identifiées collectivement comme prioritaire. En outre, les têtes de réseaux nationales qui sont les acteurs de ces projets collectifs disposent chacun eux-mêmes de réseaux régionaux propres auprès de qui ils diffusent les acquis de ces projets. Une journée dite Agora a été organisée le 26 mars 2016 pour favoriser la diffusion et la connaissance de ces projets auprès des réseaux régionaux ; le séminaire du 01 juillet comme l'Assemblée Générale ont aussi été l'occasion de présenter ces projets.

Enfin un observatoire du développement rural exerce un suivi de la mise en oeuvre des PDR et tient à disposition des acteurs un ensemble de données sur les mesures des PDR ou sur les caractéristiques

principales des territoires.

Pour utiliser ces outils et permettre à chacun d'être en capacité de mobiliser les données, 3 jours de formation ont été organisés

4. ÉVALUATION DES INFORMATIONS ET DES PROGRÈS ACCOMPLIS DANS LA RÉALISATION DES OBJECTIFS DU PROGRAMME

4.a) CEQ21-RN - Dans quelle mesure le réseau rural national a-t-il contribué à la réalisation des objectifs fixés à l'article 54, paragraphe 2, du règlement (UE) n° 1305/2013?

4.a1) Logique d'intervention du RRN

La logique d'intervention du RRN est décrite dans un schéma qui figure dans la partie graphique. L'analyse de la logique d'action permet de s'assurer que les actions développées dans le programme répondent bien à ses objectifs. L'analyse de la logique d'action se décompose en trois niveaux : les objectifs stratégiques, les objectifs opérationnels et les actions. La logique d'action a été étudiée au travers de l'arbre d'objectifs.

Cet arbre d'objectif figurant dans le rapport d'évaluation ex-ante a évolué. Ainsi, la version présentée (Figure 3 - Logique d'action du PSRRN) a été reconstituée par l'évaluateur et l'instance évaluation.

Deux éléments ressortent de cet arbre d'objectifs :

- Les actions sont nombreuses et contribuent toutes à de nombreux objectifs. A l'exception des activités 1 et 13, toutes les activités contribuent à deux objectifs stratégiques ou plus (4 activités contribuent à 2 objectifs et 6 activités contribuent à 3 objectifs). L'activité 5 (capitalisation) contribue, elle, aux quatre objectifs stratégiques. A ces objectifs stratégiques, s'ajoute l'objectif transversal de renforcement des coopérations ;

- Le programme comporte des « blocs » d'activités, représentés par différentes couleurs (activités d'assistance technique, d'animation du RRN, d'animation nationale Leader et d'animation nationale PEI). Ils fonctionnent de manière relativement indépendante.

L'instance d'évaluation a fait le choix d'un questionnement relatif aux quatre objectifs stratégiques et à l'objectif transversal. A ces questions s'ajoute une question de pertinence, vis-à-vis des besoins identifiés pendant l'évaluation ex-ante.

Pour répondre aux questions relatives aux objectifs stratégiques, des éléments relatifs à chacune des activités ont été considérés ces éléments ont ensuite été agrégés dans une analyse transversale.

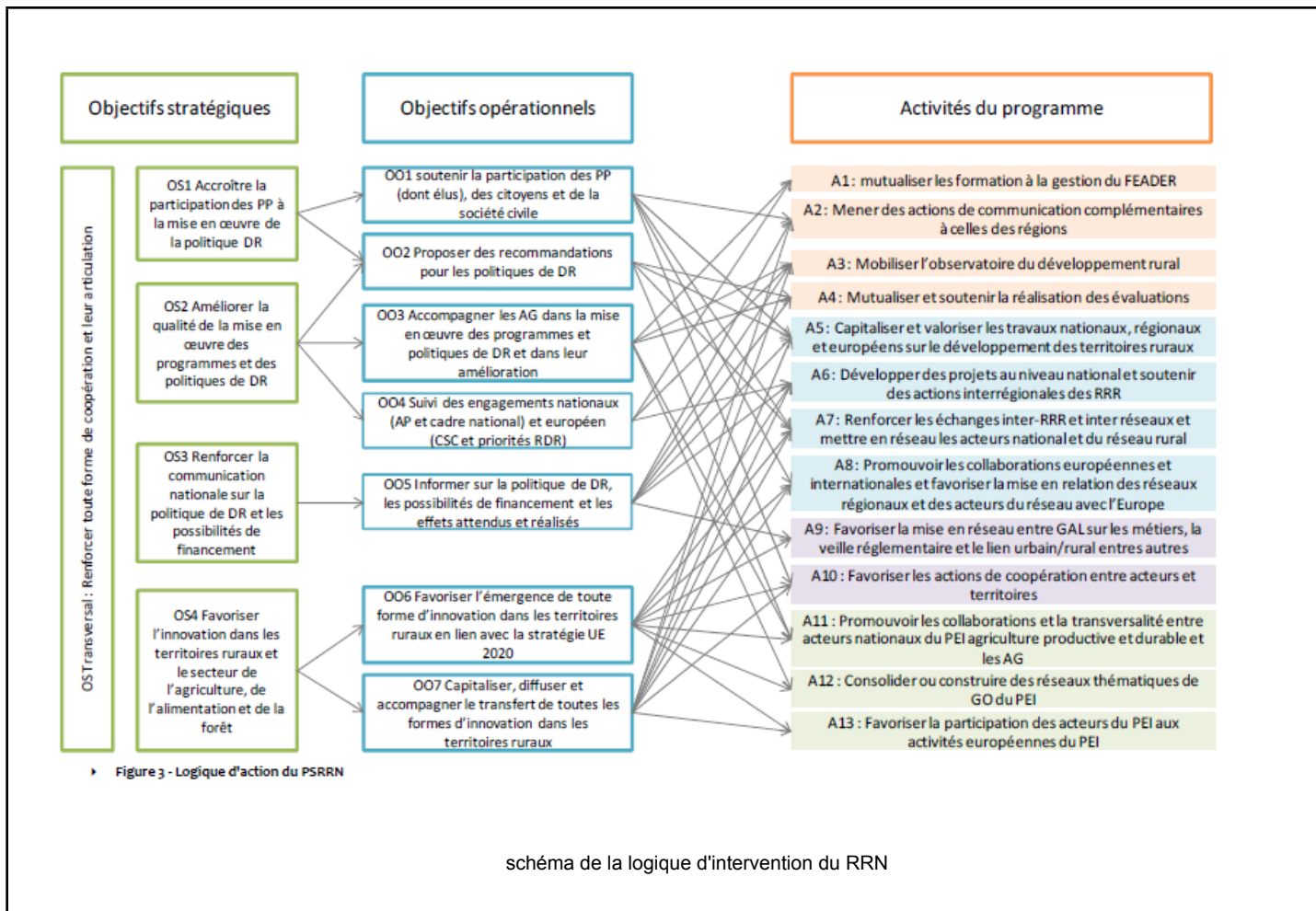


schéma de la logique d'intervention du RRN

4.a2) Lien entre les critères d'appréciation, les indicateurs de résultat communs et supplémentaires utilisés pour répondre à la QEC

Critères d'appréciation	Indicateur de résultat commun	Indicateur de résultat supplémentaire
Le nombre et les types de parties prenantes impliquées dans la mise en œuvre du PDR ont augmenté		Le nombre de parties prenantes (par type) participant à la mise en œuvre du PDR au titre des activités du RRN (y compris celles réalisées par les GAL)
La qualité de la mise en œuvre du PDR s'est améliorée grâce aux activités du RRN, p.ex. - Capacités renforcées des bénéficiaires du PDR - Meilleure connaissance de l'évaluation - Les enseignements tirés des évaluations sont pris en compte dans la mise en œuvre du programme		Nombre de modifications du PDR basées sur les résultats de l'évaluation et les recommandations des groupes de travail thématiques organisés par le RRN)
Davantage de monde et de bénéficiaires potentiels ont connaissance de la politique de développement rural et des possibilités de financement par le biais des activités du RRN		Pourcentage de projets mis en œuvre dans le cadre du PDR encouragés par les activités du (P)RRN
Davantage de monde et de bénéficiaires potentiels ont connaissance de la politique de développement rural et des possibilités de financement par le biais des activités du RRN		Nombre de personnes ayant été informées de la politique de développement rural et des possibilités de financement grâce aux outils de communication du RRN

L'innovation dans l'agriculture, la foresterie, la production alimentaire et les zones rurales a été favorisée par les possibilités offertes par le RRN		Pourcentage de projets innovants encouragés par le RRN par rapport au nombre total de projets innovants soutenus par le(s) PDR
---	--	--

4.a3) Méthodes appliquées

L'évaluation a été conçue pour apporter des réponses aux questions évaluatives, sur la base d'éléments factuels et sur la perception des membres du réseau rural. Les travaux d'évaluation, réalisés par un bureau d'étude indépendant, se sont déroulés sous la forme d'un dialogue étroit avec l'instance d'évaluation.

Quantitative methods1:

Aucune méthode quantitative différente du système de suivi n'a été utilisée. Pour chaque question évaluative ont été croisés des éléments objectifs de réalisations des activités et une analyse qualitative approfondie basée sur des entretiens réalisés auprès des membres du réseau rural national, et sur un questionnaire en ligne partagé avec l'ensemble des membres du réseau rural national.

Qualitative methods:

1.

1.

1. Reasons for using the method2

Les activités du RRN sont dans une phase de démarrage et le suivi quantifié des activités est encore partiel. Une approche qualitative permet de s'appuyer sur la perception d'un large panel de membres du RRN pour évaluer la cohérence du RRN avec les besoins des acteurs et l'accomplissement des objectifs stratégiques.

1.

1.

2. Description of methods used

La place donnée à la perception des acteurs est centrale dans cette évaluation en raison de la nature « soft » des actions du réseau et aux impacts qui peuvent être difficilement mesurables par des indicateurs quantifiés.

La méthode mobilisée pour recueillir ces avis est l'entretien semi-directif. C'est une méthode de recueil d'informations qualitatives couramment mobilisée dans les études sociologiques pour comprendre les représentations et les pratiques des acteurs. Il consiste pour l'enquêteur à lancer la discussion sur les thèmes constitutifs de l'entretien, à l'intérieur desquels il invite l'interrogé à exprimer librement sa pensée et mettre en récit son expérience, à hiérarchiser les éléments qui lui semblent les plus importants et à faire des liens avec d'autres thématiques. Il se déroule dans le

cadre d'une discussion fluide, mais structurée et comprise dans une contrainte de temps, qui permet d'éviter la dynamique question/réponse, trop inductive.

Une analyse critique des perceptions a été réalisée, afin de différencier les éléments basés sur des éléments objectifs des éléments basés sur des éléments subjectifs. Les deux aspects sont retranscrits dans les réponses aux questions évaluatives.

Les personnes interviewées sont des membres du réseau rural, des chefs de file de projet de Mobilisation Collective pour le Développement Rural, les correspondants des Réseaux Ruraux Régionaux, la cellule d'animation du RRN, des réseaux Leader et PEI. La répartition des membres parmi les collèges de l'assemblée générale du Réseau Rural National :

- Collège 1 : Monde agricole, forêt et industries agroalimentaires
- Collège 2 : Environnement et patrimoine
- Collège 3 : Acteurs socio-économiques (hors agriculture, forêt et IAA)
- Collège 4 : Développement territorial intégré - soutien au développement local
- Collège 5 : Collectivités locales et territoriales
- Collège 6 : Enseignement, recherche, experts
- Collège 7 : Réseaux régionaux

1.

1.

3. Challenges in the application of described methods and solutions encountered

En raison du type d'entretien retenu (semi-directif), le principal enjeu méthodologique a été d'harmoniser les approches des 3 personnes en charge des enquêtes. Des échanges réguliers sur les manières de faire et une grille d'analyse commune des entretiens a permis d'avoir une approche cohérente.

1

Quantitative methods are applicable for the assessment of additional result indicators, apart from those which can be deducted directly from the monitoring system.

2

Explain the reasons why qualitative methods have been used to assess the NRN results.

4.a4) Valeurs quantitatives des indicateurs et sources de données

Type d'indicateur	Code et nom de l'indicateur (unité)	Taux	Valeur de l'indicateur	Valeur brute calculée	Valeur nette calculée	Sources de données et d'information
Indicateur de réalisation commun	O24 - Nombre d'échanges thématiques et analytiques mis en place avec le soutien du RRN	Non	13,00			ASP
Indicateur de réalisation commun	O25 - Nombre d'outils de communication du RRN	Non	31,00			ASP
Indicateur de réalisation supplémentaire	nombre d'activités du RRE auxquelles a participé le RRN	Oui	41%			asp
Indicateur de réalisation supplémentaire	nombre de projets	Oui	16%			asp
Indicateur de réalisation supplémentaire	nombre de sollicitations pour extractions (ODR)	Non	5,00			ASP
Indicateur de résultat supplémentaire	Nombre de personnes ayant été informées de la politique de développement rural et des possibilités de financement grâce aux outils de communication du RRN	Non	91 670,00			nombre de contacts sur le site RRN
Indicateur de résultat supplémentaire	Pourcentage de projets innovants encouragés par le RRN par rapport au nombre total de projets innovants soutenus par le(s) PDR	Non	0,00			indicateur non pertinent dans le cadre de notre programme
Indicateur de résultat supplémentaire	Pourcentage de projets mis en œuvre dans le cadre du PDR encouragés par les activités du (P)RRN	Non	16,00			nombre de projets MCDR (mobilisation collective pour le développement rural explicitement mis en place dans cet objectif (entre autre)
Indicateur de résultat supplémentaire	Nombre de modifications du PDR basées sur les résultats de l'évaluation et les recommandations des groupes de travail thématiques organisés par le RRN)	Non	0,00			pas de modification de PDR issue d'évaluation
Indicateur de résultat supplémentaire	Le nombre de parties prenantes (par type) participant à la mise en œuvre du PDR au titre des activités du RRN (y compris celles réalisées par les GAL)	Non	0,00			indicateur non pertinent dans le cadre du programme

4.a5) Problèmes rencontrés influençant la validité et la fiabilité des conclusions de l'évaluation

La principale difficulté rencontrée a porté sur le volet quantitatif. Les activités du RRN sont toutes en cours, mais non mises en paiement pour la plupart. Ainsi, les informations quantifiées relatives aux actions ne sont pas encore renseignées dans l'outil OSIRIS puisque c'est au moment du paiement du solde que les

indicateurs sont à renseigner. Les informations utilisées pour l'analyse ont été fournies par l'Agence de Service et de Paiement, bénéficiaire de financements.

L'apport d'indicateurs quantifiés pour évaluer l'atteinte des objectifs stratégiques constitue aussi une limite du travail d'évaluation réalisé. L'efficacité du RRN vis-à-vis de ces objectifs a été évaluée au travers d'entretiens semi-directifs et d'un questionnaire en ligne auprès d'un large panel de membres du RRN. Ces résultats ont été partagés lors d'une Agora (réunion des chefs de file de Mobilisation Collective pour le Développement Rural et les correspondants Régionaux) et au Comité du Réseau Rural. Les participants à ces réunions ont confirmé les analyses. Toutefois, la robustesse des analyses proposées pourrait être discutée.

4.a6) Réponse à la question d'évaluation

Dans quelle mesure les interventions du Réseau rural permettent de répondre aux besoins définis et à l'évolution du contexte (Pertinence)?

Pour les acteurs interrogés, « faire réseau » est une étape essentielle au développement de visions partagées, à la coopération, à la participation à la mise en œuvre des politiques de développement rural. Dans le contexte récent, l'évolution de la place et de l'échelle régionale implique un besoin de réorganisation, de repositionnement et de renforcement des liens et des échanges entre acteurs du développement rural, réseaux régionaux et autorités de gestion. L'évolution du contexte économique et social contribue aussi à renforcer le besoin de coopération entre acteurs.

Le rôle attendu du Réseau rural national porte ainsi sur la mise en réseau des acteurs (de différents collèges, de régions différentes), mais surtout sur l'animation de la coopération. Le RRN est vu comme un *facilitateur*, dont le rôle est d'appuyer les acteurs du développement rural dans leurs actions, en :

- capitalisant, diffusant, animant le partage d'informations issues des acteurs locaux ;
- facilitant la coopération, notamment entre acteurs de régions différentes (et avec l'Europe) ;
- informant/formant selon les besoins et en soutenant/mutualisant les évaluations.

Le RRN est aussi perçu comme un acteur de la construction des politiques de développement rural, via sa place au carrefour des idées et propositions des acteurs et via son appui à l'innovation.

La mise en relation des activités du PSRRN avec ces attentes fait apparaître que :

- les attentes en termes de mise en lien et de coopération entre acteurs des GAL et PEI peuvent être satisfaites par des activités dédiées ;
- les attentes en termes d'appui à l'innovation et d'appui technique peuvent être pleinement satisfaites par des activités dédiées ; A noter que les RRR, encore en structuration en 2016 n'ont pas émis d'attentes particulières.
- les attentes en termes d'échanges et de partage le sont en grande partie, plusieurs activités y contribuant.

Dans quelle mesure le Réseau Rural National contribue-t-il à accroître la participation des parties prenantes dans la mise en œuvre de la politique de développement rural (OS1) ?

Le réseau rural agit, de manière indirecte, à l'implication des acteurs dans les politiques de développement rural, par leur implication dans le réseau. Le Réseau Rural National a mis en place des outils qui contribuent à faire connaître son programme et ses activités. C'est un préalable à l'implication des acteurs du développement rural dans le réseau. Des activités telles que les événements et les rencontres (les assemblées générales, les séminaires thématiques, les réunions des correspondants régionaux ainsi que les réunions du comité réseau rural) sont autant d'occasions d'inviter les acteurs à s'impliquer. Enfin, les projets de Mobilisation Collective pour le Développement Rural (MCDR) et la mise en réseau des Groupes Opérationnels PEI contribue à impliquer des acteurs directement dans les projets et indirectement en partageant les résultats de ces projets.

L'évaluation a fait apparaître que les principaux acteurs mobilisés sont des acteurs agricoles et que les acteurs du développement local sont moins impliqués et moins intéressés par les thématiques abordées par le réseau. Le démarrage effectif des activités de mise en réseau sur le volet Leader pourrait contribuer à rééquilibrer cette situation.

Dans quelle mesure le Réseau Rural National contribue-t-il à améliorer la mise en œuvre des programmes de développement rural (OS2)?

Le Réseau Rural National a développé plusieurs activités pour contribuer à l'amélioration des politiques de développement rural. Cette amélioration passe par un appui aux autorités de gestion dans la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation ainsi que par la formulation de recommandations. Le réseau rural a mis en place des actions visant à soutenir les évaluations, favorisant les échanges entre les acteurs, et visant à produire de la connaissance et de l'innovation. Ces activités sont encore « jeunes » ne contribuent pas encore, de manière mesurable et significative à l'amélioration des politiques publiques. Cependant, les conditions sont réunies pour que dans un futur proche, les activités du RRN puissent contribuer à l'amélioration des politiques de développement rural. L'appel à projets MCDR a produit des premiers livrables en 2016 qui va contribuer à améliorer cette mise en oeuvre.

Dans quelle mesure le RRN contribue-t-il renforcer la communication nationale (OS3) ?

A mi-parcours, le RRN s'est fortement mobilisé sur les outils de communication. Les outils explicitant les politiques de développement rural et leur financement (sauf PEI) ne sont pas encore adaptés aux différents niveaux de lecture des membres du réseau (du nouvel arrivant cherchant des informations générales à la structure rodée à ces politiques, mais recherchant des informations spécifiques). L'information apportée par le RRN est perçue avec une dominante agricole, cette information étant une porte d'entrée du RRN fortement représentée. Certaines structures du développement rural hors agricole diversifient progressivement leur source d'information via d'autres circuits. Les modalités de mise à disposition de l'information ne favorisent pas encore la circulation horizontale de l'information même si des efforts sont réalisés en ce sens et à ce stade de la mise en capacité du RRN.

Dans quelle mesure, le RRN favorise-t-il l'innovation dans les territoires ruraux, et les secteurs de

l'agriculture, de l'alimentation et de la forêt (OS4) ?

A mi-parcours, les activités du RRN favorisant l'innovation sont majoritairement peu avancées. L'appel à projets MCDR porté par le RRN tend à faire prendre de l'ampleur à de nouvelles formes d'innovation (innovation organisationnelle, innovation par les usages...). Les activités du RRN sur le PEI démarrent de façon dynamique et sont amenées à se poursuivre pour mettre notamment en place les groupes opérationnels. Hors PEI, les modalités d'échanges entre membres du réseau ne favorisent pas la diffusion horizontale de l'innovation et donc limitent les effets « boule de neige » attendus par les membres du réseau. A mi-parcours les attentes sont fortes sur la capitalisation et la diffusion de l'innovation.

Dans quelle mesure le réseau rural national contribue-t-il à renforcer toute forme de coopération et leur articulation ?

Pour les acteurs interrogés, les activités du PSRRN contribuent à créer ou renforcer des liens entre acteurs nationaux de différents secteurs ou de différents réseaux, et entre réseaux régionaux et acteurs nationaux. Toutefois, ils estiment que la mise en réseau se fait principalement par d'autres canaux (réseaux propres et partenariats des acteurs, RRR à l'échelle locale) ; de fait, en moyenne :

- les acteurs agricoles mettent en avant leurs liens avec des instituts techniques et de recherche dans le domaine agricole et avec les collectivités sur leurs territoires ;
- les RRR mettent en avant des liens forts avec les acteurs d'appui au développement local, mais malgré tout encore faibles à ce stade avec les autres secteurs, y compris dans le cadre des projets MCDR ;
- les acteurs de l'environnement et autres acteurs socio-économiques affichent des liens modérés avec les autres secteurs ;

Parmi les actions du PSRRN, quatre contribuent à renforcer, plus ou moins fortement, la coopération entre acteurs :

- les rencontres de type séminaires thématiques jouent un rôle, mais les formats demeurent perçus comme trop descendants pour permettre des échanges approfondis sur des thématiques communes, en dépit d'animation visant à atténuer ce biais, comme par exemple des ateliers de réflexion.
- les projets MCDR facilitent la coopération, davantage entre acteurs du monde agricole ;
- la mise en réseau et les échanges autour des PEI nourrissent ces démarches de coopération nouvelles ;
- les réunions des correspondants facilitent la coopération entre RRR, sans être encore suffisantes.

L'absence d'actions de coopération entre territoires Leader et d'appui à la structuration des RRR freine en revanche le renforcement de la coopération entre acteurs des territoires.

4.a7) Conclusions et recommandations

4.a7.a) Conclusion / Recommandation 1

Conclusion:

C.1 Les activités prévues dans la programmation spécifique du Réseau Rural National sont cohérentes avec les besoins des acteurs du développement rural en termes de mise en lien des acteurs, notamment des GAL et des PEI, dans l'appui à l'innovation et dans les possibilités d'échanges. Le RRN est perçu comme un acteur de la construction des politiques de développement rural par l'espace qu'il offre à l'échange d'idées et de proposition d'acteurs.

Recommandation:

R.1 Renforcer le rôle de facilitateur du RRN

Les membres du Réseau Rural attendent un cadre leur permettant d'échanger et de partager leurs travaux, ouvrant ainsi sur de possibles collaborations pour le futur ou sur l'enrichissement de leurs travaux. Plusieurs temps de réunions ont été identifiés comme des occasions de renforcer les possibilités d'échanges. Une animation adaptée offre la possibilité d'améliorer les interactions, par leur nombre et par leur qualité. L'animateur de réunion se place en facilitateur proposant un cadre pour des échanges, mais confie le contenu aux participants.

Le RRN doit avoir un rôle de facilitateur de manière générale : il est animateur d'un réseau, donc sa mission est de faciliter la « vie du réseau » ; pour ce faire, il va mettre en œuvre des méthodes, utiliser des outils comme les réunions ou forums, mais plus largement c'est une posture d'animateur de réseau qu'il doit avoir. Cela inclut aussi des échanges bilatéraux et proches, faire des liens entre les acteurs, mettre en place les bons espaces d'échange en fonction des besoins qui émergent, etc. Le dispositif doit s'adapter et évoluer en fonction des acteurs et des besoins.

4.a7.b) Conclusion / Recommandation 2

Conclusion:

C.2 Les activités sont lancées, excepté le volet réseau Leader qui a pris un retard important. Les actions sont à un stade trop précoce pour permettre de tirer des conclusions définitives sur l'atteinte des objectifs stratégiques.

Le RRN contribue de manière indirecte à la participation des parties prenantes dans les politiques de développement rural par ses actions d'information et par l'organisation d'évènements rassemblant une large palette d'acteurs et abordant des thématiques propres aux territoires ruraux et à l'agriculture.

De la même manière, le stade d'avancement du RRN est encore trop précoce pour mesurer l'impact de ses actions sur la qualité de mise en œuvre des politiques de développement rural. En outre, l'organisation adoptée a placé dans des directions séparées l'animation du RRN et l'autorité coordinatrice du FEADER, ce qui limite l'efficacité des actions du RRN sur ce point.

Le constat de manque de maturité des activités pour permettre de tirer des conclusions sur l'innovation est le même pour les deux points. Les activités proposées par le RRN contribuent à la rencontre d'acteurs du développement rural. Les interactions horizontales pourraient être renforcées pour amplifier encore l'impact de ses actions.

Les outils de communications sont en place et la stratégie de communication est bien mise en œuvre et permettent de diffuser une information de qualité.

Recommandation:

R.2 Articuler les réseaux Européen, National et Régionaux

L'évaluation a souligné le manque d'articulation entre les différents échelons, tout particulièrement en ce qui concerne les liens avec l'échelon européen. Les interactions entre RRR sont animées par le Réseau Rural National. Voici quelques propositions :

- renforcer le rôle de facilitation du RRN par rapport aux RRR :
 - poursuivre la consultation des RRR sur les besoins d'appui et d'outils ;
 - appuyer les RRR dans la consultation des besoins et souhaits de membres en régions pour faire remonter les demandes, les besoins et les idées ;
 - afin d'articuler au mieux la communication du RRN et des RRR ;
- mettre en place une veille sur les activités intéressantes et des entretiens réguliers avec les RRR sur les actualités régionales et sur l'identification d'acteurs sont à envisager. Possibilité d'entretiens complémentaires avec des acteurs de territoires et avec des têtes de réseau ;
- faciliter le lien REDR-RRR en identifiant en amont des évènements du REDR des personnes clés (personnes intéressées et intéressantes pour participer aux réunions européennes) et les encourager à le faire.
- Mieux faire connaître les participations françaises aux événements européens car ce qui est réalisé actuellement n'est pas valorisé

Conclusion:

C.3 L'évaluation confirme l'enjeu de l'équilibre de la thématique agricole avec les autres thématiques des territoires ruraux. L'organisation de l'Unité Nationale d'Animation place une part importante des ressources humaines au Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation et contribue à la teinte agricole au Réseau Rural. Toutefois, des acteurs agricoles et non agricoles sont impliqués dans le réseau et alimentent les travaux.

Recommandation:

R.3 S'assurer de la promesse de l'innovation et de l'amélioration des PDR

Les projets MCDR et les groupes opérationnels du PEI sont bien lancés. Toutefois, une attention particulière de l'unité d'animation doit être portée à ces deux volets afin de s'assurer que les objectifs stratégiques relatifs à l'amélioration des PDR et à l'innovation soient remplis. Il ne faut pas non plus négliger la contribution de Leader à l'objectif d'innovation.

5. MISE EN ŒUVRE DES ACTIONS VISANT À PRENDRE EN COMPTE LES PRINCIPES ÉNONCÉS AUX ARTICLES 5,7 ET 8 DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013

5.a) Promotion de l'égalité entre les hommes et les femmes et de la non-discrimination [article 7 du règlement (UE) n° 1303/2013]

En 2016, la prise en compte de ce sujet a consisté en deux aspects.

D'une part, le fait de réaliser une veille sur la question, en exerçant une vigilance à la prise en compte de cette problématique dans l'approche des différents projets conduits. Par exemple, le chiffre du mois de la newsletter de juillet 2016 portait sur cette question en ciblant la part féminine dans les installations agricoles.

Un autre exemple issu des projets de Mobilisation Collective pour le Développement Rural, contribue à promouvoir l'installation des femmes qui sont particulièrement concernées par les formes alternatives d'installation. C'est le cas du projet intitulé "Développer l'Entrepreneuriat Agricole des Personnes non issues du Milieu Agricole pour répondre aux enjeux du renouvellement des générations agricoles" (DEAPNA) porté par la Coopérative d'Installation en Agriculture Paysanne.

L'autre point en 2016 a consisté à identifier les éléments clefs de l'état des lieux en la matière et les leviers d'action sur ce sujet. Ainsi des travaux pour caractériser la place des femmes dans les activités agricoles et rurales ont été initiés en 2016, notamment avec la sociologue Sabrina Dahache. Il est constaté que si la part effective des femmes progresse parmi les porteurs de projets et les installations, les parcours restent plus complexes et aléatoires. Par ailleurs, investir les marges de progrès autour des statuts et de la formation reste un enjeu.

Enfin, des travaux préparatoires ont été initiés en 2016 pour explorer la faisabilité d'un événement sur le sujet en 2018, notamment en contribuant à une étude du Commissariat Général à l'Egalité des Territoires.

5.b) Développement durable [article 8 du règlement (UE) n° 1303/2013]

Intrinsèquement, les trois piliers du développement durable sont au coeur des orientations du RRN dont l'un des enjeux est justement le croisement des dimensions environnementale, économique et sociétale.

Les thématiques choisies par le RRN - agro-écologie, économie sociale et solidaire, économie circulaire, lien urbain-rural et gouvernance alimentaire territoriale s'inscrivent directement dans cette approche.

Aussi les principales actions événementielles (séminaire), les sujets de communication (newsletter, actualités du site, etc...) valorisent dans leur grande majorité des initiatives qui s'inscrivent complètement dans une logique de durabilité économique, écologique et sociale. L'agro-écologie au coeur du volet agricole du réseau rural, embrasse plus large que la seule acception agricole du terme, et vise explicitement à la recherche de la triple performance (environnementale, économique et sociétale).

L'appel à projets MCDR qui s'est poursuivi en 2016 s'inscrit particulièrement dans les enjeux du développement durable. On peut citer par exemple, le projet USAGES qui vise à la valorisation de savoirs faire locaux pour adapter des matériels afin de promouvoir d'autres pratiques agricole, le projet de la CIAP 44 ou de Terres de liens pour favoriser des formes d'installation alternatives, ou encore le projet ECOCIRA

de l'ITERG qui vise à développer des formes de recyclage.

Enfin, la gouvernance même du RRN qui vise à accroître les démarches ascendantes répond aussi à l'un des enjeux du développement durable.

6. TABLEAUX D'ENCODAGE DES INDICATEURS COMMUNS ET SPÉCIFIQUES AU PROGRAMME ET VALEURS CIBLES CHIFFRÉES

See Monitoring Annex

Documents

Intitulé du document	Type de document	Date du document	Référence locale	Référence de la Commission	Total de contrôle	Fichiers	Date d'envoi	Envoyé par
AIR Financial Annex 2014FR06RDRN001	Annexe financière (systèmes)	24-05-2017			752609965	AIRfinancialAnnex2014FR06RDRN001_fr.pdf		

